



## PROGRAMME D'ETUDES

**POL**

## ANNEE ACADEMIQUE

**2023 - 2024**

## SEMESTRE

**Premier**

## TITRE DU COURS

**Droit de l'Union européenne**

## PROFESSEURE DU COURS

**Sékolène BARBOU DES PLACES**

## ASSISTANTS DU COURS

**Thibault BESNIER & Marie KETTERLIN**

## TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

**Cours obligatoire**

## LANGUE D'INSTRUCTION

**Français**

## CREDITS ECTS

**7**

### **1. OBJECTIFS DU COURS**

L'objectif est que chaque étudiant dispose, à la fin du cours, d'une vision globale des fondements juridiques de l'Union européenne et soit capable de les replacer dans le cadre général de l'intégration communautaire.

### **2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Les objectifs d'apprentissage sont en lien avec les objectifs spécifiques du programme :

- Les étudiants ont une compréhension pluridisciplinaire de l'intégration européenne, qui leur permet de comprendre pleinement le fonctionnement du système de l'UE et ses principales réalisations ;
- Les étudiants ont une connaissance générale des principales composantes du système juridique de l'UE : compétences, actes, éléments de droit matériel de l'Union (droit du marché et droit européen des personnes) ;
- Les étudiants ont acquis les rudiments de la discipline et les théories spécifiques aux études européennes ;
- Les étudiants ont une connaissance approfondie du rôle du droit dans l'intégration européenne ;
- Les étudiants reconnaissent les postulats normatifs et les implications des théories de l'intégration européenne ;
- Les étudiants peuvent communiquer à la fois en français et en anglais dans un contexte académique et professionnel ;
- Les étudiants peuvent reconnaître, contextualiser, expliquer et interpréter des phénomènes politiques, sociétaux, économiques et juridiques de l'intégration européenne ;



- Les étudiants peuvent appliquer des théories et des cadrages analytiques issus de différentes perspectives disciplinaires aux principales questions des politiques de l'UE ;
- Les étudiants peuvent évoluer dans un contexte multiculturel et prendre en compte une variété de systèmes politiques, de logiques institutionnelles et de contextes culturels.

### 3. CONTENU DU COURS

- INTRODUCTION
- PREMIERE PARTIE : L'ordre juridique de l'Union européenne et son autonomie
- DEUXIEME PARTIE : La contribution du droit à la réalisation du marché intérieur
- TROISIÈME PARTIE : La part du droit dans l'édification d'une société européenne
- QUATRIÈME PARTIE : Les limites du droit comme instrument de l'intégration européenne

### 4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Le cours est de type magistral mais il laissera une place aux échanges. Les étudiants sont invités à poser des questions quand ils le souhaitent et une discussion avec le professeur peut avoir lieu.

Le professeur suit le plan de cours distribué aux étudiants en début d'année. L'approche juridique sera privilégiée mais le cours est conçu pour être accessible aux étudiants n'ayant jamais eu de formation juridique. L'idée est qu'ils puissent s'en servir pour tenir compte des réalités juridiques dans le cadre de leurs études politiques et administratives de l'Europe.

Des tutorats sont organisés par les assistants académiques pour compléter et approfondir certains aspects du cours.

### 5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

La liste des lectures recommandées pour le cours est mise à jour régulièrement sur l'intranet du Collège.

### 6. EVALUATION

L'examen durera trois heures et sera obligatoirement en français. Il vaut pour 100% de la note finale. Il consiste à rédiger deux essais, répondant à deux des quatre sujets proposés. L'examen de rattrapage obéira aux mêmes modalités.